

**MAIRIE DE MUSIÈGES
74270 MUSIÈGES**

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 mai 2017

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Membres présents : 07
Absents : Nathalie VALEUX, Thierry VIOLLET,
Excusés : Xavier ORSET, Samuel BOCHAREL
Secrétaire de séance : M. BORTOLUZZI

Approbation des comptes rendus des 27 février et 11 avril 2017 : Aucune remarque n'est formulée, les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

Délibération n° 2017 05 01 : Rénovation d'une maison de village en trois appartements.

Le Maire explique au Conseil Municipal que la Commune a lancé une consultation selon procédure adaptée pour les travaux de rénovation d'une maison de village en trois appartements

Il indique qu'après ouverture et d'analyse des offres selon les critères suivants,

- Valeur financière 45 %
- Valeur technique 40 %
- Délai d'exécution 15%,

il a décidé de retenir les offres suivantes :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT en euros HT
Lot 1 Démolition -Gros œuvre maçonnerie	MARET SARL	128 639.18
Lot 2 Charpente couverture ferblanterie	TISSOT	51 480.64
Lot 3 Menuiserie ext/int bois	BOISERIES ARTISANALES	48 360.65
Lot 4 Cloisons, Doublage, Faux-plafonds	PONCET CONFORT DECOR	36 658.14
Lot 5 Chape isolation de sol	BURDET	7 764.47
Lot 6 Carrelages- Faiences	CARRELAGE HAUT BUGEY	18 522.36
Lot 7 Peintures intérieures/ extérieure	CHAMEAU PEINTURES	10 068.42
Lot 8 Serrurerie	DEVILLE	2 035.00

Lot 9 Electricité, courants faibles	GRANDCHAMPS	38 311.83
Lot 10 Plomberie, sanitaires	VUACHENERGIE	23 530.00
Lot 11 Ventilation	GRANCHAMPS	6 031.13
TOTAL		371 401.82

LE CONSEIL MUNICIPAL, L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré,
A l'unanimité, MANDATE le Maire, pour signer ces marchés ainsi que tous actes nécessaires à leur exécution.

MISSION SPS-RENOVATION MAISON DE VILLAGE EN TROIS APPARTEMENTS

Dans le cadre des travaux de rénovation d'une maison de village en trois appartements, il est nécessaire de confier une mission de coordination sécurité protection santé dans le bâtiment à une entreprise spécialisée. L'offre présentée par l'APAVE a été retenue pour un montant de 4600 € hors taxes.

REFECTION MURS DU CIMETIERE : le conseil municipal décide de reporter ces travaux de quelques mois.

Bail aux associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA)

L'AAPPMA d'Annecy a formulé une demande afin d'obtenir une cession du droit de pêche sur les parcelles communales riveraines de cours d'eau. Il s'agit des parcelles cadastrées n°8, 515, 1237, 594 et 1235. Le conseil municipal après avoir pris connaissance du dossier ne souhaite pas donner suite à cette demande. Il ne s'oppose toutefois pas à la pratique de la pêche sur ces parcelles.

Délibération n° 2017/05/02 : RENFORCEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE AU CHEF LIEU

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'un devis établi par Energie et Services de Seyssel concernant le renforcement du chef-lieu a été adressé en Mairie pour un montant de 189 867.88 € HT ; Il précise que ces travaux pourront être inscrits au programme du Syndicat Intercommunal d'Electricité de Services de Seyssel avec un taux de subvention de 65% soit 122 867.47 € HT. Le montant de la dépense pour la commune s'élèvera à 66 159.41 €. Monsieur le Maire propose que le reste à charge de la Commune soit financé par emprunt. Le conseil Municipal à l'unanimité donne son accord et autorise le Maire à signer le devis et toutes pièces se rapportant à ce dossier, mandate Monsieur le Maire pour solliciter un emprunt sur 20 ans pour financer le reste à charge.

Délibération n° 2017/05/03 : Création du Service ADS à la CCUR

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2017, la commune de MUSIEGES fait partie d'un EPCI de plus de 10 000 habitants. Il indique qu'il est possible de charger l'EPCI d'instruire les demandes d'autorisations et actes prévus au code de l'urbanisme en matière de droit de sols par convention et précise que ce service commun a été créé et entrera en fonction au 1^{er} juillet 2017.

DEMANDE à intégrer le service commun d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme au 1^{er} juillet 2017.

ACCORDE l'autorisation au Maire de signer la convention ci-annexée relative à l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme avec la Communauté de Communes Usse et Rhône.

Délibération n ° 2017/05/04 APPARTEMENTS COMMUNAUX- LOYERS

Suite à l'acquisition de la maison sise 43 chemin de Vers jean et sa location à compter du 1^{er} juillet 2017 le loyer mensuel est fixé à 650,00 €

Compte tenu de la libération de l'appartement du 41 place de l'église et aux travaux qui vont être réalisés prochainement pour en améliorer le confort, le loyer est fixé à 600,00 € à compter du 1^{er} aout 2017. Durant la durée des travaux de rénovation de la maison voisine et pour tenir compte des nuisances occasionnées, une réduction de 50,00 € sera effectuée pendant 10 mois à compter du 1^{er} aout 2017 (soit jusqu'au 31 mai 2018)

DIVERS :

Dans le cadre du regroupement pédagogique intercommunal Frangy/Musièges, la Mairie de Frangy souhaite connaître la position du conseil municipal sur le nouveau projet de réformé des rythmes scolaires. Le conseil municipal ne souhaite pas se prononcer avant que le projet ne s'officialise.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur BURLET concernant la circulation de véhicules sur le chemin communal qui passe devant sa propriété. Le conseil municipal prend acte de cette information.

PLU : Réunion publique avant approbation le 26 juin à 20 heures à la salle des fêtes.

Affiché le 26 juin 2017
Le Maire,
Pascal COULLOUX